

LA FGC RECHERCHE DES COMMISSAIRES BÉNÉVOLES POUR LA COMMISSION D'INFORMATION

La Fédération genevoise de coopération

La Fédération genevoise de coopération (FGC) réunit 60 organisations qui mènent des projets de développement dans les pays du Sud et des activités d'information à Genève. Son objectif : promouvoir un monde solidaire, lutter contre la pauvreté et les inégalités. Elle s'engage pour un développement durable, la protection de l'environnement, un meilleur accès à la santé, à l'éducation et à la formation. Les projets sont financés par la Confédération, le Canton et la Ville de Genève, ainsi que les communes genevoises.

La Commission d'information

La Commission d'information (CI) est une instance de la FGC. Sa mission principale est d'examiner les dossiers des projets d'information qui lui sont soumis pour financement par les organisations membres (OM), de contribuer à la réflexion et à l'élaboration du programme stratégique quadriennal de la FGC dans son domaine d'activité, et de donner son avis sur sa mise en œuvre. La CI est garante du respect des principes et des critères d'appréciation des projets d'information adoptés par l'Assemblée générale ainsi que de l'égalité de traitement entre les OM lors de l'analyse des dossiers qui lui sont soumis.

Rôle des commissaires bénévoles

En tant que membre de la CI, la ou le commissaire contribue à l'analyse des projets, à la réflexion stratégique et au développement d'outils dans le domaine de l'information. Elle/il veille à la bonne utilisation des ressources publiques confiées à la FGC.

Tâches et responsabilités

La ou le commissaire :

- participe activement aux réunions de la CI prévues une fois par mois le mardi entre 18h00 et 20h00 ;
- participe à la réflexion de fonds sur des thèmes prioritaires de la FGC, les enjeux globaux et ceux de la coopération au développement ;
- est appelé-e à prendre en charge en tant que rapporteur-e l'examen de plusieurs projets par année, selon une répartition équitable entre les membres. Ces analyses sont basées sur les critères d'appréciation qui figurent dans le *Manuel de la FGC* (Section 5). Le suivi des projets relève du Secrétariat ;
- représente la CI, lorsqu'elle ou il est rapporteur-e d'un dossier, dans l'échange avec l'organisation concernée. À la fin du processus d'examen du dossier et à la décision de la CI sur le financement du projet, elle ou il rédige un document (préavis) ;
- collabore avec la coordinatrice des projets d'information.

Délai pour l'envoi des candidatures

Si cette collaboration vous intéresse, merci d'envoyer une lettre de motivation et un CV par courriel à l'attention de Dominique Rossier, présidente de la FGC : dominique.rossier@fgc.ch

Vos candidatures doivent arriver au moins trois mois avant l'AG du 24 novembre 2022,
soit au plus tard le 24 août 2022.

Pour toute information supplémentaire, veuillez contacter le secrétariat au 022 908 02 80.